

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITÉ

64, rue Drouot (Paris 9^e) — Téléph. : CENTRAL 69-70

RÉDACTION & ADMINISTRATION

122, rue Montmartre (Paris 2^e) — Téléph. CENTRAL 80-69

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Le Roy, sa Femme ET L'AUTRE

Les raisons véritables d'un Divorce-Réclame

Philippe d'Orléans est las de sa femme, et il veut se faire de cette lassitude un titre à l'admiration et à la reconnaissance des Français.

C'est le record de l'incoscience dans l'impudeur.

Il s'aperçoit, au bout de vingt années de mariage, que son union avec la princesse de son choix n'est pas valable, et ne peut plus durer.

Au lieu de tirer le rideau sur ce qui se passe dans son foyer, il ouvre son alcôve au public.

Mais il veut que cette révolution de sérait le serve à la fois à Rome et à Paris.

Mais Paris et Rome ne sont plus d'accord. Ce qui doit ravir le pape laisserait indifférent le peuple français.

Aussi, Philippe d'Orléans a-t-il deux explications de son caprice subit.

Il dit au Pape :

— Mon mariage est nul : ma femme est stérile.

Et aux Français :

— Comment la garderai-je ? C'est une Autrichienne !

Il en appelle au droit canon, là-bas ; il joue, ici, du patriotisme.

Là-bas comme ici, il donne la comédie.

Ses raisons sont des prétextes.

Si c'est sa stérilité qu'il reproche à sa femme, il n'a pas mis vingt ans à la constater. Et il ne lui a pas fallu autant d'années, non plus, pour savoir que l'archiduchesse qu'il épousa est Autrichienne, et ne serait-ce qu'à la dot, il s'en est, dès le premier jour, aperçu.

La vérité, c'est que cette rupture, qu'il essaye de rendre possible à Rome et profitable à Paris, lui est imposée par des considérations dans lesquelles les lois de l'Église, ni le patriotisme français, n'ont rien à voir.

Si Philippe d'Orléans veut ne plus être marié à l'archiduchesse Dorothée, c'est pour épouser une autre femme.

Celle-ci n'est pas archiduchesse, ni autrichienne.

Elle n'est que comtesse, mais elle est Française.

Ce n'est cependant pas sa nationalité qui la désigne à Philippe d'Orléans.

La femme que le Roy veut épouser, est sa maîtresse depuis au moins quatre ans.

Ce prince, qui se réclame des lois de l'Église, pour faire annuler un mariage qui le gêne, ne se gêne pas pour violer d'autres lois de l'Église, et non

moins impérieuses : celles qui condamnent l'adultère et le concubinage.

Il sait prendre du catholicisme et de ses prescriptions, ce qui sert ses passions. Ce qui lui imposerait des chaînes, il l'ignore.

« Paris vaut bien une messe », disait le roi galant.

Celui-ci pense qu'une messe ne vaut pas une palante parisienne.

Nous ne nommerons pas la femme que Philippe d'Orléans veut épouser. Nous ne voulons pas livrer son nom à la malignité publique. Elle n'a pas à pâtir de la spéculation que son amant risque sur les préparatifs de leur mariage.

Elle arracha le duc d'Orléans aux bras d'une fille, avec laquelle il dévora scandaleusement, dans tous les caravansérails de la luxure et de la crapule internationale, ce qui lui restait de la dot de sa femme légitime.

Avec elle, Philippe d'Orléans, une après-midi du mois de juin 1913, s'embarqua pour le pays du langou, sur un paquebot de Gênes, le « Tommaso di Savoia ».

A Gênes, en attendant le départ pour l'Argentine, Philippe d'Orléans, qui prend, pour ces petites sorties, le nom de Comte de Villiers, avait installé sa nouvelle conquête à l'Hôtel Miramar, dans l'appartement même que, l'année d'avant, il occupait avec la fille qu'il venait de lâcher. Délicate attention !

La traversée fut heureuse, le retour aussi.

Philippe d'Orléans, depuis l'hôtelier cinquantenaire qui initia sa jeunesse aux jeux de l'amour, n'avait connu que des gourmandines de casino ; sa quarantaine lassée fut subjuguée par cette Française de bonne famille, qui révéla à ce Roy l'élegance, l'esprit et le goût.

Elle veut qu'il l'épouse.

Il accepte cette mésalliance.

C'est son droit.

Et nous n'en aurions rien dit, s'il n'avait pas essayé de « bouffer le crâne » au peuple français, en faisant passer pour un sacrifice à son patriotisme intransigent ce qui n'est qu'un caprice de ses sens.

On voit souvent des gens divorcer, se séparer d'une femme pour en épouser une autre, qui leur plaît davantage.

Mais nul, jusqu'à ce jour, n'avait songé à se faire de cette opération d'ordre intime, un droit à régner sur les Français.

Georges CLAIRET.

Tout va bien

Ah ! Et puis, il y a encore ceci : la carte de sucre, de pommes de terre, de pain... Ah ! non ; pas encore

Et puis les jours sans viande, deux fois par semaine, dont le vendredi, pour ne pas faire de peine aux catholiques...

...Et encore ceci : ça va coûter trois sous pour affranchir une lettre (c'est sans doute pour encourager la reprise des affaires)... Et puis, on va taxer les spectacles. C'est nouveau. Chaque fois qu'on a besoin d'argent, on taxe les spectacles. En même temps, sans doute, par compensation, on ferme un jour par semaine théâtres, music-halls et cinémas.

En revanche, on n'a pas voulu taxer le sucre, ou du moins la Commission de législation fiscale du Sénat s'y est refusée. Elle a estimé que payer le sucre 1 fr. 45 le kilo, c'était déjà raisonnable. Grâce soient rendus à nos bons sénateurs !

Plus de gâteaux. Le Conseil des ministres n'en veut plus. Moins d'automobiles ; plus de pain de fantaisie. Je vous le dis, en vérité, tout va bien.

Et ne croyez pas que je raille. M. Henry Bérenger a raison : on s'est installé dans la guerre. Eh bien, on va vous débarrasser, messieurs les *aguerries*.

C'était trop facile de proclamer en formules lapidaires qu'il fallait tenir. Maintenant, il va falloir tenir pour de bon ; et pendant qu'on y est, puisqu'on a pris résolument à cœur de débarrasser les civils, est-ce qu'on ne pourrait pas en faire autant pour MM. les militaires ?

Parce qu'enfin, on ne va pas nous faire croire qu'il n'y a que dans le civil qu'on se soit installé dans la guerre. Je ne citerai pas d'exemples : la Censure en serait fusillée, mais vous me comprenez, nous nous comprenons tous, et vous savez bien qu'il ne s'agit pas ici de soldats de 2^e classe... De l'arrière à l'avant, pékins ou non, trop de gens ont organisé leur petite vie tranquille à l'abri des intempéries et des accidents, ne supportant d'autre épreuve que la lecture quotidienne de l'*Echo de Paris* ou de la *Victoire*.

C'est la guerre, et on va enfin le leur faire voir.

N'ai-je pas raison d'écrire que tout va bien ?

Jean GOLDSKY.

Ce n'est pas encore tout. Il y a la mobilisation civile... en Allemagne, s'entend.

— Vous, ma chère, les femmes aussi en seront. Va-t-on en faire des soldats ?

Et ma concierge se réveille, et la votre caquette, et celle du voisin tranche impérieusement.

Je vous le dis, ma chère, tout ça, c'est des drôles de gens !

LES DEUX METHODES "Dressage" ou Préparation ?

LA PREPARATION PHYSIQUE EN ANGLETERRE



Groupe de recrues à l'exercice (Cliché du Bonnet Rouge)

Voilà — posée par l'honorable M. Chéron — qui a certes au maximum l'esprit militaire, puisque ses discours ressemblent tous plus ou moins à celui qu'adressa aux pompiers de La Menbrone, le général Petypon du Grèlé, dans la *Dame de chez Maxim's*, — la grave question de la préparation militaire obligatoire.

Le *Bonnet Rouge* embobitant le pas aux compétences, c'est-à-dire non aux sénateurs, mais aux sportifs, dénonce le danger qu'il y aurait à militariser la jeunesse française.

Qu'il soit permis à un soldat de dire ce qu'est le *Bonnet Rouge* qui a raison.

Il a raison certes, au point de vue politique ; mais ceci n'étant pas de mon ressort, je n'y insisterai pas. Mais il a raison surtout au point de vue strictement militaire.

On lira d'ailleurs part l'opinion formulée par les chefs éminents qui s'appellent les généraux Gallieni et Cordonnier, sur ce qu'il faut entendre par la préparation militaire dans le civil. On lira aussi, et j'appelle particulièrement l'attention de mes lecteurs sur ce point, la note d'un soldat, publiée par *Sporting*.

Ce soldat, qui était un sportif, indiquait comment, devant parcourir deux cents mètres sous la mitraille, il fallait compter pour cette course à la mort un minimum d'une minute trente secondes alors qu'avec des hommes capables d'accomplir un effort pédestre, le temps nécessaire pour parcourir cette distance serait de cinquante secondes, soit une réduction de quarante secondes, pendant lesquelles chaque fusil tire aux cartouches et chaque mitrailleuse trois cents balles.

C'est là tout le problème.

Evidemment, M. Chéron a toutes sortes de bonnes raisons pour ne pas se rendre un compte exact de l'intérêt de la question. Il revêt les bataillons scolaires, dont il fut sans doute puisqu'ils sont de sa génération, et songe aux beaux discours que l'on prodiguait aux adolescents, vaguement déguisés en soldats.

Mais il ne s'agit pas de jouer aux sol-

dats et aux orateurs : il s'agit de se préparer à la guerre. Or, qu'est-ce qui compte actuellement à la guerre, avant toutes choses ? L'endurance physique.

Il faut pouvoir supporter toutes les fatigues, franchir des fossés, s'accrocher, se traîner, ramper, faire des sauts plutôt que courir, s'aplatir, se relever, tout faire en un mot, sauf le « à droite par quatre » et le manœuvre d'armes cher à nos professionnels du *dressage*.

Si le ty lui-même est prétexte, parce que le soldat à son créneau doit savoir viser, la façon de tenir l'arme n'a plus qu'une importance très relative. Il vaut beaucoup mieux savoir manier un ballon de foot-ball ou la boule d'un jeu de quilles, parce qu'un ballon de foot-ball ou cette boule ressemblent furieusement à la bombe ou à la grenade que le soldat devra lancer dans la tranchée.

Cette guerre aura prouvé que le programme imposé autrefois pour l'obtention du B. A. M. (Brevet d'Aptitudes Militaires) est nettement insuffisant. Le soldat doit avoir d'abord des muscles exercés ; et ses chefs plus encore. La façon de commander à haute voix qui signifiait tout en temps de paix, ne veut plus rien dire dans cette guerre, où l'on commande par signes et surtout par l'exemple.

L'entraîneur d'hommes, c'est celui qui ne reste pas derrière sa section ; ce n'est pas celui qui sait tirer un commandement à des troupes rassemblées pour un parade.

On a trop sacrifié à l'exercice militaire. Il est temps maintenant de songer à préparer une jeunesse saine, vigoureuse, ayant le goût du sport (qui est aussi un antidote à la peur) et qui sera prête pour toutes les épreuves.

La grande majorité des Français entend qu'on laisse la parade aux baraquements foraines. Si les vieux sénateurs s'ennuient, qu'ils aillent au printemps à la foire du Trône, mais qu'ils laissent la jeunesse française s'organiser sans chic, sans vain tapage, sans bluff, joyeusement, et se préparer sans flânerie et sans uniforme, à toutes les éventualités.

Général N.

Les Serbes contiennent l'Offensive

Ils repoussent une violente contre-attaque dirigée par des troupes fraîches allemandes

Communiqués Officiels

64^e JOUR DE LA GUERRE

COMMUNIQUE FRANÇAIS

23 novembre, 15 heures.

Nuit calme sur l'ensemble du front.

Le sous-lieutenant Guynemer a abattu dans la journée d'hier son 22^e avion allemand. L'appareil ennemi s'est écrasé sur le sol près de Saint-Christ, région de la Somme.

Nos avions de bombardement ont lancé dans la journée du 22 de nombreux projectiles sur les gares et bivouacs du front ennemi de la Somme.

Plusieurs appareils de l'aviation maritime britannique sont allés lancer 34 bombes sur les torpilleurs amarrés près du môle de Zeebrugge et sur les hangars des hydravions. Un hangar et un torpilleur paraissent avoir été atteints. Tous les appareils sont rentrés.

COMMUNIQUE BRITANNIQUE

L'ennemi a bombardé au cours de la nuit toute l'étendue de notre nouveau front de départ et d'autre de l'Ancre ainsi que vers Hébuterne.

Sur le reste du front, rien à signaler.

COMMUNIQUE SERBE

(Communiqué serbe du 22 novembre)

Hier, nos troupes ont poursuivi avec succès leurs attaques sur tout le front. Le village de Boudimir et les hauteurs environnantes sont entre nos mains. Les grenadiers allemands nouvellement arrivés ont contre-attaqué au nord de Soubodol et ont été nettement repoussés.

La situation des Roumains

Roma, 23 novembre. — Le général Corsi écrit dans la *Tribuna* :

Il serait vain de reconnaître l'importance peut avoir la prise de Craiova.

L'invasion de la Valachie ne peut pas cependant donner à l'Allemagne un avantage décisif en ce qui concerne la guerre européenne.

De nouveaux renforts russes peuvent permettre une action de grande envergure en Moldavie, qui aurait pour résultat de permettre aux armées roumaines de défendre leur pays et d'en chasser l'invasisseur.

Après la Mort de François-Joseph

Que fera Charles VII ?

L'IMPRESSON EN ITALIE

Rome, 23 novembre. — Du *Giornale d'Italia* :

L'avènement au trône du prince héritier lui prépare des jours pleins de tristesse. Au rôle ne lui est réservé, dans les circonstances actuelles, sinon d'assister au démantèlement de l'Empire qu'il est appelé à gouverner. — (Information.)

L'Heure des Économies OU LA GUERRE DES CEINTURES

Jours sans viande ; plus de gâteaux

En France

Voici des précisions sur les divers projets discutés au Conseil des ministres d'avant-hier :

- 1^o Le rationnement de l'essence pour automobiles.
- 2^o La suppression de tout pain de fantaisie, un pain unique sera seul autorisé.
- 3^o L'interdiction de toute pâtisserie fraîche, c'est-à-dire de toute pâtisserie ne pouvant pas durer plus de quatre jours ;
- 4^o L'interdiction du sucre raffiné ; le sucre cristallisé sera seul autorisé.
- 5^o La fermeture des boucheries et des abattoirs pendant deux jours par semaine dont le vendredi.

Quoiqu'une résolution définitive n'ait pas encore été prise et que presque toutes les mesures envisagées nécessiteront des études complémentaires, nous croyons que ces projets ont beaucoup de chances d'être adoptés.

En Angleterre

Londres, 23 novembre. — M. Runciman, ministre du commerce, a convoqué hier, les directeurs et gérants d'hôtels et restaurants, auxquels, suivant le compte-rendu du *Times*, il a énergiquement exprimé la nécessité d'une réglementation sévère. Il faut, a dit le président du *Board of Trade*, réduire rigoureusement les menus, et établir, par semaine, un ou deux jours sans viande.

En Allemagne

Londres, 23 novembre. — Le correspondant du *Daily Telegraph* à New-York télégraphie que l'insuffisance des vivres et leurs prix élevés rendent impossible pour les représentants diplomatiques et consulaires dans les Empires du Centre de vivre avec leurs salaires et allocations.

L'Amérique a décidé de les nourrir dans les États des Empires du Centre et leur envoie de grosses quantités de légumes divers achetées par l'intendance militaire.

Ces denrées transportées par le steamer *Noordam* comprennent 2.000 livres de lard, 1.000 livres de beurre, 50 barils de farine, jambons, viandes conservées, lait condensé, céréales.

Les Ministres des Puissances Centrales expulsés d'Athènes

Rome, 22 novembre. — L'amiral Dartigou du Fourmet avait eu samedi dernier avec le roi une longue conversation. Dans la journée d'hier, M. Guillemain, ministre de France, s'était, de son côté, longuement entretenu avec M. Lembro, président du Conseil.

À la suite de ces conférences, le bruit avait couru que des décisions importantes allaient être prises par les Alliés.

On apprend, en effet, que l'amiral Dartigou du Fourmet vient d'exiger le renvoi immédiat des quatre ministres allemand, autrichien, turc et bulgare, résidant à Athènes.

Les légations des Puissances centrales étaient demeurées, en effet, malgré les promesses faites par le gouvernement d'Athènes, des centres d'espionnage et d'agitation anti-entente.

C'est pour mettre fin à une situation devenue intolérable que les gouvernements de l'Entente se sont réunis à une mesure radicale, la seule capable d'assurer, dans le ressort du gouvernement d'Athènes, à la fois la neutralité de la Grèce et l'ordre public. — (Radio.)

NOUVEAUX DÉTAILS

Athènes, 23 novembre. — Au lendemain du torpillage de l'*Aurheliki*, c'est-à-dire le 31 octobre, le ministre d'Allemagne a fait publier un communiqué disant que les navires transportant des révolutionnaires, par tant pour renforcer les troupes de l'Entente, pourraient également être attaqués.

Le ministre d'Allemagne fit une déclaration similaire à M. Zolostosa, ce qui conduisit le gouvernement hellénique à reconnaître la déclaration de l'Allemagne comme bien fondée, et à faire à sa marine marchande toutes les recommandations nécessaires. Il y avait là véritable déclaration de guerre de la part des puissances centrales contre cette partie de la Grèce qui s'organise contre la Bulgarie et dont l'action est reconnue par l'Entente.

La présence d'un représentant des puissances centrales ne pouvait plus être tolérée, l'amiral Dartigou du Fourmet a avisé le ministre et ceux des puissances centrales d'avoir à quitter Athènes.

Les ministres attendaient cette mesure, car le ministre de Turquie avait vu ses meubles et demandé quelques jours auparavant au ministre des Affaires étrangères de se charger des intérêts ottomans. De son côté, le ministre d'Allemagne s'est adressé au ministre de Hollande pour la protection de ses compatriotes. — (Havas.)

COMMENTS ALLEMANDS

Amsterdam, mercredi. — D'après un télégramme de Berlin, le *Loket Anzeiger* dit :

La mort de l'empereur d'Autriche aura un grand retentissement d'autant plus qu'elle se produit à un moment où se décide l'avenir de l'Autriche. Il n'est pas douteux que nos ennemis, en attendant que se fasse le jugement sur la guerre actuelle, mais les âges futurs seront mieux en situation de porter un jugement plus équitable que nous ne saurions le faire actuellement. Nous ne jugeons, croyons-nous, moins sévèrement que nous le faisons, le caractère pourtant coupable de l'un des plus grands criminels de l'Europe.

Au Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis à l'Élysée sous la présidence de M. Poincaré.

Le général Roques, ministre de la guerre, assistait à la délibération.

Le conseil s'est entretenu de la situation diplomatique et militaire.

Le conseil a décidé de réaliser l'unité de direction des services du ravitaillement militaire et du ravitaillement civil.

Ces divers services, aussi bien dans la zone des armées que dans la zone de l'intérieur, seront centralisés entre les mains de M. Thierry qui prendra le titre de sous-secrétaire d'État du ravitaillement et de l'alimentation. Ce sous-secrétaire d'État sera rattaché à la présidence du conseil.

Le conseil s'est également préoccupé de la question de la main-d'œuvre. M. Malvy, ministre de l'intérieur, va demander aux préfets d'appliquer avec plus de sévérité les instructions antérieures, concernant la suppression des allocations à ceux qui, sans motif valable, refuseraient le travail ; de plus, il va inviter les préfets à faire appel à tous ceux, anciens fonctionnaires retraités, citoyens valides ou canalisés, qui pourraient être employés dans certaines administrations des services de la défense nationale.

La Préparation militaire obligatoire

"Faites-nous des hommes, nous en ferons des soldats."

Général CHANZY.

POUR LA FRANCE NOUVELLE

Une Jeunesse Forte par une Éducation Physique Libre

C'est ce que veulent les Sportifs
C'est ce que votera le Parlement

La préparation militaire obligatoire est condamnée. C'est entendu.

Doit-on lui substituer l'éducation physique obligatoire ?

Mon avis personnel : non !
Ce serait, je crois, passer d'une erreur à une autre.

Ce n'est pas, je le sais, l'avis de M. Raoul Briquet, secrétaire de la Commission de l'armée, qui, dans un article sur cette question, écrit que : « Dès son entrée à l'école, l'éducation physique doit prendre l'enfant. Elle le suivra jusqu'à un âge que l'on peut fixer approximativement à 16 ans, ou jusqu'à son mariage, s'il s'agit d'une fille, et jusqu'au régime ou elle se continuera sous une autre direction, s'il s'agit d'un garçon. »

Et plus loin :

« L'importance de l'éducation physique ainsi conçue, de la jeunesse française, implique son caractère obligatoire. La loi qui a édicté l'obligation de l'instruction générale a également le droit d'édicter celle de la culture physique. La nation qui peut exiger de tous les citoyens mâles l'accomplissement du service militaire, peut également exiger l'accomplissement d'un stage préparatoire à ce service. »

En ce qui concerne l'éducation physique à l'école, je suis tout à fait d'accord avec M. Briquet. Mais pour le reste, il me permettra de ne pas le suivre. J'ai une tout autre conception du droit qu'à l'individu de disposer de soi-même à partir de l'âge raisonnable.

Ceci bien établi, le parallèle établi par le député du Pas-de-Calais entre l'éducation physique obligatoire et l'instruction obligatoire est faux sur deux points.

1° Il n'existe aucun article de loi qui oblige à s'instruire de telle ou telle façon et à tel ou tel endroit ; chacun s'instruit comme bon lui semble, ou plutôt au gré des parents.

2° S'il est compréhensible et nécessaire que l'instruction soit obligatoire pour l'enfant qui ne peut, en son jeune âge, discerner et mesurer toutes les conséquences fâcheuses pour l'avenir d'une ignorance crasse, les mêmes raisons ne peuvent se poser pour l'adulte.

Ces deux points me paraissent suffisants, je le répète, pour ne pas épouser les vues du secrétaire de la Commission de l'armée.

L'éducation physique est nécessaire. C'est incontestable.

Mais elle ne peut donner de réels résultats que si elle est librement comprise.

Il faut que les instituteurs puissent en donner eux-mêmes les premières notions à l'école. Il faut qu'ils la fassent goûter à leurs élèves d'une façon particulièrement distrayante, par des jeux appropriés et des sorties en plein air. Les spectacles sportifs : cyclisme, football, cross-country, etc., auxquels on devra faire assister les enfants, ne pourront que leur être profitables, car, d'eux-mêmes, ils auront l'idée d'en faire autant.

Prénon, par exemple, des enfants que l'on a conduits au cirque. A quoi jouent-ils, le lendemain ? A ce qu'ils ont vu la veille.

N'y a-t-il pas, dans cette première période de régénération physique de notre jeunesse de quoi employer toutes les excellentes dispositions du Parlement ?

Pour le reste, qu'il laisse aux sociétés, clubs et groupements sportifs, quels qu'ils soient, pleine et entière liberté. Le passé ne répond-il pas d'eux ?

Est-ce que ces groupements sportifs ont eu besoin d'une loi pour aligner dans chaque sport des champions de premier ordre, tels que les Priol, les Hourlier, les Carpentier, les Caille, les Burgun, et des athlètes aussi complets que les Bouin, les André et combien d'autres ?

Puisque le Parlement semble vouloir faire un effort pour la jeunesse qu'il se montre simplement généreux au point de vue pécuniaire.

Qu'il destine la moitié seulement de l'argent qu'il gaspillerait pour l'application d'une loi quelconque sur ce sujet, à l'achat de terrains, à l'édification de stades et à la subvention de nos grandes fédérations sportives, sans aucune distinction, et les sportifs se portent garants de l'avenir.

Nous ne lui en demandons pas plus. Il pourra, s'il le veut, exiger un examen obligatoire d'aptitude physique pour les jeunes gens appelés par la conscription, avec, comme avantage, une réduction du service militaire pour ceux qui auront satisfait à cet examen.

Cela vaudra mieux que toutes les sanctions et les déchets seront plus nombreux.

Le Parlement ne doit pas ignorer que cette jeunesse qui proteste actuellement contre sa militarisation, c'est la France de demain, celle qui, la guerre finie, fera sortir des urnes l'expression de sa volonté. Tant pis pour ceux qui auront été sourds à sa voix !

Arnold BONTEMPS.

P. S. — Nous sommes heureux de remercier tout particulièrement notre confrère l'Auto et son directeur, M. Henri Desgrange, qui a bien voulu annoncer dans son tout à fait aimable la publication de cette page sur la Préparation militaire obligatoire. — A. B.

Le Bonnet Rouge publie

tous les jours les convocations et les communiqués des groupements sportifs

tous les samedis les programmes du « Dimanche sportif »

tous les dimanches les premiers résultats des épreuves sportives

tous les lundis les résultats complets des épreuves de la veille

Chez les Sportifs

Sur cette importante question nous avons recueilli les opinions de quelques personnalités marquantes du monde sportif et nos lecteurs pourront juger d'après les interviews que nous donnons ci-dessous, que la loi Chéron ne répond aucunement au but à atteindre.

M. Marnette, vice-président de l'U. S. F. S. A. et membre du Comité des sports, nous a exposé ses idées au sujet du grave problème qui préoccupe tous les jeunes gens, tous ceux qui sont la France nouvelle.

« FAISONS LES MUSCLES DE NOS JEUNES »

« Je considère, nous dit-il, que la préparation militaire doit se faire au régiment seulement. C'est à l'armée qu'il appartient de donner l'enseignement technique nécessaire.

« Avant l'incorporation, il est dangereux de soumettre des jeunes gens à l'entraînement à la caserne qui est souvent un excès de surmenage et qui comporte des exercices trop durs pour des corps non encore formés.

« Il est important que les jeunes gens apprennent à servir soi-même leur physique avant qu'ils aient la force nécessaire pour pouvoir résister aux fatigues du service.

« La nécessité d'un bon entraînement, d'une bonne éducation physique, avec des méthodes appropriées à l'état physiologique du sujet, s'impose grandement.

« Il faut, en outre, établir un classement, distinguer les forts des moyens et les moyens des faibles, et écarter les inaptes.

« Cela est la tâche des médecins.

« Mais surtout, et je ne saurais assez insister sur cette mesure, il faut tenir compte de l'état physique du sujet.

« Du plein air, beaucoup de plein air, de la gymnastique suédoise et simultanément des courses de vitesse et de fond, du football aussi et du tennis. Voilà la meilleure préparation physique pour notre jeunesse.

« Il faut faire les muscles de nos jeunes ! Des exercices respiratoires, le saut, le lancement du poids et même le maniement du fusil développeront leurs pectoraux, leurs biceps et les formeront de telle façon qu'ils seront à même de résister aux plus grandes fatigues et à l'offensive des bacilles de Koch !

DES TERRAINS ! DES EDUCATEURS !

« En ce moment — continue M. Marnette — on se préoccupe d'élever l'appel immédiat ou prématuré des jeunes gens destinés à être appelés d'ici quelques mois.

« Pour cela il faut, comme je vous le disais tout à l'heure, préparer ces jeunes gens, par l'athlétisme, aux dures fatigues imposées par le r. é. t. de soldat.

« On peut arriver à réaliser cette préparation à l'aide de sociétés sportives existantes.

tant actuellement en France et, notamment, par l'U. S. F. S. A. qui, depuis 30 ans, a institué dans notre pays 2.000 sociétés sportives.

« Je vous dirai en passant que l'U. S. F. S. A. compte, parmi les combattants 500.000 hommes ayant passé par ses sociétés.

« Mais il n'existe malheureusement pas de sociétés dans toutes les communes de France. C'est là que le rôle de l'Etat s'impose.

« Pour assurer l'efficacité de cet enseignement, il serait nécessaire d'établir un guide, un manuel de jeux et d'entraînement physique qui serait distribué à tous les instituteurs.

« Ces instituteurs seraient chargés, le jeudi et le dimanche de diriger l'entraînement des jeunes gens.

« Mais il faudrait aussi que le Parlement oblige les communes à mettre à la disposition des éducateurs des terrains qui seraient faciles de prendre sur les communaux.

« Ces terrains devraient avoir une superficie minimum de 3 à 4 hectares et disposés de telle façon qu'ils puissent être aménagés pour cet objet.

UN BUDGET SPECIAL

« D'autre part, le Parlement devrait inscrire au budget des dépenses de l'Etat un crédit dont le ministère de l'Instruction Publique aurait à faire la répartition. Ce crédit devrait être de 12 à 15 millions par an.

« Il servirait à aider les sociétés organisées dans chaque commune, à aménager leurs terrains.

« Actuellement, les Sociétés existantes vivent plus ou moins bien sur les cotisations des adhérents. Ceux qui peuvent en profiter sont donc en nombre relativement restreint.

« Si le Parlement veut, comme cela est l'intérêt de la nation, démocratiser cette organisation et permettre à la jeunesse des deux sexes de profiter des bienfaits d'une éducation physique en plein air, il est indispensable de consentir quelques sacrifices qui donneront d'abord la plus heureuse compensation.

Consentir quelques sacrifices qui donneront d'abord la plus heureuse compensation.

NON, PAS DE LOI CHERON

« Un crédit de 12 à 15 millions par an c'est peu si l'on songe que les dépenses entretenues par la préparation militaire obligatoire atteindraient un minimum de deux à trois cents millions !

« En résumé, je suis absolument contraire à la loi Chéron imposée aux jeunes gens dès l'âge de 16 ans, et appliquée par les soins du ministère de la guerre.

« Je juge cette mesure impossible et ruineuse.

« Je ne suis pas non plus partisan du Brevet d'Aptitude militaire, tel qu'il est délimité par la loi Chéron, qui ne sert qu'à dégrader très imparitalement les futurs candidats aux galons de sous-officier.

« J'estime, termine le vice-président de l'U. S. F. S. A., qu'il est indispensable que l'individu, sans aucun retard, reçoive l'éducation physique de la jeunesse des deux sexes et donne à cette éducation la place et les sanctions indispensables dans l'enseignement à tous les degrés. »

PREPARER LE GERVEAU ? C'EST BIEN ! MAIS IL FAUT AUSSI PREPARER LE CORPS !

Est-il besoin de présenter à nos lecteurs M. Desgrange, directeur de l'Auto, dont le nom s'allie à toutes les manifestations sportives de ces vingt dernières années ?

« Ses encouragements aux sports, son activité à les propager, le plaisir au premier rang de ses personnalités à écouter sur une question d'aussi brûlante actualité.

« Voici les déclarations qu'il a bien voulu nous faire sur ce sujet :

« La question de la préparation militaire au physique de la jeunesse française semble avoir été compliquée à plaisir. Je pense, pourtant, qu'elle est d'une simplicité enfantine.

« L'instruction, en France, est obligatoire. Ouvrez le manuel d'enseignement, vous y trouverez, pour toutes les classes, pour tous les établissements, qu'il s'agisse du sexe fort ou du sexe faible, pour les écoles normales comme pour les écoles maternelles, vous y trouverez, parfois, embryonnaire, un programme d'éducation physique.

« Ce programme est, dans l'état actuel des choses, peu ou pas du tout appliqué. Le jour où le ministre de l'Instruction publique décidera que toute la jeunesse française qui lui passe par les mains sera tenue de préparer son corps comme elle est tenue de préparer son cerveau, je ne vois plus rien en quoi la vote d'une loi par le Parlement sera nécessaire pour que les Français se mettent en état, l'âge venu, de servir utilement leur pays.

« Supposons le problème résolu. Voici, à des âges différents, toute notre jeunesse française sortant, qui, de l'école primaire, qui de l'école primaire supérieure, qui des établissements d'enseignement secondaire, voire aussi des écoles normales. Voilà toute une jeunesse française solide, vigoureuse, ayant fait de l'éducation physique poussée à fond, à moins d'avoir à faire à des portants héréditaires. Voilà, je le répète, le problème résolu.

« Puis, voilà encore toute cette jeunesse, lorsque l'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire.

« Voilà, selon moi, la part et la seule part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse.

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats.

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France.

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

« Mais il n'existe malheureusement pas de sociétés dans toutes les communes de France. C'est là que le rôle de l'Etat s'impose.

« Pour assurer l'efficacité de cet enseignement, il serait nécessaire d'établir un guide, un manuel de jeux et d'entraînement physique qui serait distribué à tous les instituteurs.

« Ces instituteurs seraient chargés, le jeudi et le dimanche de diriger l'entraînement des jeunes gens.

« Mais il faudrait aussi que le Parlement oblige les communes à mettre à la disposition des éducateurs des terrains qui seraient faciles de prendre sur les communaux.

« Ces terrains devraient avoir une superficie minimum de 3 à 4 hectares et disposés de telle façon qu'ils puissent être aménagés pour cet objet.

UN BUDGET SPECIAL

« D'autre part, le Parlement devrait inscrire au budget des dépenses de l'Etat un crédit dont le ministère de l'Instruction Publique aurait à faire la répartition. Ce crédit devrait être de 12 à 15 millions par an.

« Il servirait à aider les sociétés organisées dans chaque commune, à aménager leurs terrains.

« Actuellement, les Sociétés existantes vivent plus ou moins bien sur les cotisations des adhérents. Ceux qui peuvent en profiter sont donc en nombre relativement restreint.

« Si le Parlement veut, comme cela est l'intérêt de la nation, démocratiser cette organisation et permettre à la jeunesse des deux sexes de profiter des bienfaits d'une éducation physique en plein air, il est indispensable de consentir quelques sacrifices qui donneront d'abord la plus heureuse compensation.

Consentir quelques sacrifices qui donneront d'abord la plus heureuse compensation.

NON, PAS DE LOI CHERON

« Un crédit de 12 à 15 millions par an c'est peu si l'on songe que les dépenses entretenues par la préparation militaire obligatoire atteindraient un minimum de deux à trois cents millions !

« En résumé, je suis absolument contraire à la loi Chéron imposée aux jeunes gens dès l'âge de 16 ans, et appliquée par les soins du ministère de la guerre.

« Je juge cette mesure impossible et ruineuse.

« Je ne suis pas non plus partisan du Brevet d'Aptitude militaire, tel qu'il est délimité par la loi Chéron, qui ne sert qu'à dégrader très imparitalement les futurs candidats aux galons de sous-officier.

« J'estime, termine le vice-président de l'U. S. F. S. A., qu'il est indispensable que l'individu, sans aucun retard, reçoive l'éducation physique de la jeunesse des deux sexes et donne à cette éducation la place et les sanctions indispensables dans l'enseignement à tous les degrés. »

PREPARER LE GERVEAU ? C'EST BIEN ! MAIS IL FAUT AUSSI PREPARER LE CORPS !

Est-il besoin de présenter à nos lecteurs M. Desgrange, directeur de l'Auto, dont le nom s'allie à toutes les manifestations sportives de ces vingt dernières années ?

« Ses encouragements aux sports, son activité à les propager, le plaisir au premier rang de ses personnalités à écouter sur une question d'aussi brûlante actualité.

« Voici les déclarations qu'il a bien voulu nous faire sur ce sujet :

« La question de la préparation militaire au physique de la jeunesse française semble avoir été compliquée à plaisir. Je pense, pourtant, qu'elle est d'une simplicité enfantine.

« L'instruction, en France, est obligatoire. Ouvrez le manuel d'enseignement, vous y trouverez, pour toutes les classes, pour tous les établissements, qu'il s'agisse du sexe fort ou du sexe faible, pour les écoles normales comme pour les écoles maternelles, vous y trouverez, parfois, embryonnaire, un programme d'éducation physique.

« Ce programme est, dans l'état actuel des choses, peu ou pas du tout appliqué. Le jour où le ministre de l'Instruction publique décidera que toute la jeunesse française qui lui passe par les mains sera tenue de préparer son corps comme elle est tenue de préparer son cerveau, je ne vois plus rien en quoi la vote d'une loi par le Parlement sera nécessaire pour que les Français se mettent en état, l'âge venu, de servir utilement leur pays.

« Supposons le problème résolu. Voici, à des âges différents, toute notre jeunesse française sortant, qui, de l'école primaire, qui de l'école primaire supérieure, qui des établissements d'enseignement secondaire, voire aussi des écoles normales. Voilà toute une jeunesse française solide, vigoureuse, ayant fait de l'éducation physique poussée à fond, à moins d'avoir à faire à des portants héréditaires. Voilà, je le répète, le problème résolu.

« Puis, voilà encore toute cette jeunesse, lorsque l'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire.

« Voilà, selon moi, la part et la seule part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse.

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats.

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France.

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

« Mais il n'existe malheureusement pas de sociétés dans toutes les communes de France. C'est là que le rôle de l'Etat s'impose.

« Pour assurer l'efficacité de cet enseignement, il serait nécessaire d'établir un guide, un manuel de jeux et d'entraînement physique qui serait distribué à tous les instituteurs.

« Ces instituteurs seraient chargés, le jeudi et le dimanche de diriger l'entraînement des jeunes gens.

« Mais il faudrait aussi que le Parlement oblige les communes à mettre à la disposition des éducateurs des terrains qui seraient faciles de prendre sur les communaux.

« Ces terrains devraient avoir une superficie minimum de 3 à 4 hectares et disposés de telle façon qu'ils puissent être aménagés pour cet objet.

UN BUDGET SPECIAL

« D'autre part, le Parlement devrait inscrire au budget des dépenses de l'Etat un crédit dont le ministère de l'Instruction Publique aurait à faire la répartition. Ce crédit devrait être de 12 à 15 millions par an.

« Il servirait à aider les sociétés organisées dans chaque commune, à aménager leurs terrains.

« Actuellement, les Sociétés existantes vivent plus ou moins bien sur les cotisations des adhérents. Ceux qui peuvent en profiter sont donc en nombre relativement restreint.

« Si le Parlement veut, comme cela est l'intérêt de la nation, démocratiser cette organisation et permettre à la jeunesse des deux sexes de profiter des bienfaits d'une éducation physique en plein air, il est indispensable de consentir quelques sacrifices qui donneront d'abord la plus heureuse compensation.

Consentir quelques sacrifices qui donneront d'abord la plus heureuse compensation.

NON, PAS DE LOI CHERON

« Un crédit de 12 à 15 millions par an c'est peu si l'on songe que les dépenses entretenues par la préparation militaire obligatoire atteindraient un minimum de deux à trois cents millions !

« En résumé, je suis absolument contraire à la loi Chéron imposée aux jeunes gens dès l'âge de 16 ans, et appliquée par les soins du ministère de la guerre.

« Je juge cette mesure impossible et ruineuse.

« Je ne suis pas non plus partisan du Brevet d'Aptitude militaire, tel qu'il est délimité par la loi Chéron, qui ne sert qu'à dégrader très imparitalement les futurs candidats aux galons de sous-officier.

« J'estime, termine le vice-président de l'U. S. F. S. A., qu'il est indispensable que l'individu, sans aucun retard, reçoive l'éducation physique de la jeunesse des deux sexes et donne à cette éducation la place et les sanctions indispensables dans l'enseignement à tous les degrés. »

PREPARER LE GERVEAU ? C'EST BIEN ! MAIS IL FAUT AUSSI PREPARER LE CORPS !

Est-il besoin de présenter à nos lecteurs M. Desgrange, directeur de l'Auto, dont le nom s'allie à toutes les manifestations sportives de ces vingt dernières années ?

« Ses encouragements aux sports, son activité à les propager, le plaisir au premier rang de ses personnalités à écouter sur une question d'aussi brûlante actualité.

« Voici les déclarations qu'il a bien voulu nous faire sur ce sujet :

« La question de la préparation militaire au physique de la jeunesse française semble avoir été compliquée à plaisir. Je pense, pourtant, qu'elle est d'une simplicité enfantine.

« L'instruction, en France, est obligatoire. Ouvrez le manuel d'enseignement, vous y trouverez, pour toutes les classes, pour tous les établissements, qu'il s'agisse du sexe fort ou du sexe faible, pour les écoles normales comme pour les écoles maternelles, vous y trouverez, parfois, embryonnaire, un programme d'éducation physique.

« Ce programme est, dans l'état actuel des choses, peu ou pas du tout appliqué. Le jour où le ministre de l'Instruction publique décidera que toute la jeunesse française qui lui passe par les mains sera tenue de préparer son corps comme elle est tenue de préparer son cerveau, je ne vois plus rien en quoi la vote d'une loi par le Parlement sera nécessaire pour que les Français se mettent en état, l'âge venu, de servir utilement leur pays.

« Supposons le problème résolu. Voici, à des âges différents, toute notre jeunesse française sortant, qui, de l'école primaire, qui de l'école primaire supérieure, qui des établissements d'enseignement secondaire, voire aussi des écoles normales. Voilà toute une jeunesse française solide, vigoureuse, ayant fait de l'éducation physique poussée à fond, à moins d'avoir à faire à des portants héréditaires. Voilà, je le répète, le problème résolu.

« Puis, voilà encore toute cette jeunesse, lorsque l'âge est venu, livré alors au ministère de la guerre. Le principal de la besogne est déjà fait, puisque c'est à l'école que cette jeunesse est devenue vigoureuse, mais rien n'empêche le ministre de la guerre de parachèver l'éducation physique de ces nos enfants une fois qu'ils ont rejoint leurs dépôts. Il suffit, pour cela, de consacrer les deux, trois ou quatre premiers mois du séjour à la caserne de tous ces jeunes gens pour leur faire repasser toutes leurs matières d'éducation physique et ne les consacrer qu'après ce délai à l'apprentissage militaire.

« Voilà, selon moi, la part et la seule part que l'Etat doit prendre dans la préparation militaire de la jeunesse.

« J'avoue qu'il serait parfaitement déplorable, en même temps que décourageant, que l'Etat qui ne fait rien pour le développement physique de nos jeunes gens depuis trente ans qu'il y a des efforts individuels, prétendit tout d'un coup que c'est lui qui a inventé la préparation physique, vint taper, par des initiatives officielles, destinées à demeurer stériles, toutes les initiatives particulières qui ont produit tant d'heureux résultats.

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France.

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

« L'esprit français répugne, on le sait, à toute discipline, à toute contrainte. Pour qu'il goûte les meilleures années de sa jeunesse en lui imposant des pratiques d'éducation physique auxquelles elle est parfaitement libre de se livrer en ce moment, puisqu'il lui suffit d'entrer dans les nombreux clubs qui sont répandus dans toute la France.

« Un moyen seulement pour l'Etat de faire une bonne œuvre, c'est d'encourager abondamment, largement, de façon presque prodigieuse, toutes les sociétés sportives. Jusqu'ici, le même gouvernement a été réservé aux groupements qui ont su, mieux que les autres, faire antichambre dans les couleurs ministérielles. Il suffira à l'Etat de la répandre équitablement et suivant les mérites de chacun. »

On a d'ailleurs de bien meilleures occasions d'employer les millions que l'on propose d'employer pour l'expérience dont je parle.

LIBERTE ENTIERE AUX SOCIETES

Notre confrère, M. Garnier, champion de France et d'Amérique de course à pied, président de l'A.S.F. et membre du comité de l'U.S.F.S.A., qui se plait à aider notre confrère le Journal, dans l'organisation du grand match de l'A.S.F. et du 20^e corps, nous dit :

« Je suis partisan de l'éducation physique obligatoire dans les écoles, collèges et lycées.

« Mais je considère qu'on doit laisser aux sociétés sportives l'entière liberté de faire l'éducation physique des jeunes gens comme elles l'entendent.

« Au moment de la révision, les jeunes gens seront astreints aux examens d'aptitude physique. Ceux qui ne répondront pas aux exigences de l'examen seront appelés aux cours d'éducation physique, afin de suivre les cours d'éducation physique nécessaires pour parfaire leurs aptitudes. Vous pouvez être certain que les jeunes gens comprendront de cette façon que leur intérêt est de faire de l'éducation physique. Point n'est donc besoin d'une obligation quelconque.

Nous croyons que les idées exprimées par M. Garnier et soutenues par lui au comité de l'U.S.F.S.A. prévaudront dans les décisions de l'importante Fédération sportive.

UN BON COUREUR QUI NE MARCHÉ PAS POUR LA... P.M.O.

Nous avons pu joindre Jacques Keyser, le célèbre champion de cross-country, gagnant du récent cross des Alliés, organisé par le Journal. Onze fois champion de France, Keyser nous parla en souriant :

« Je suis loin d'être un amateur, grâce aux dix-huit kilomètres que j'ai parcourus dans ma tendre enfance, j'ai obtenu les résultats que vous savez.

« Vous me demandez ce que je pense de la P.M.O. ?

« Étant Hollandais, ne vous étonnez pas que je me tienne sur une certaine réserve, mais je puis vous dire ceci :

« Au début de la guerre, je me suis engagé dans la Légion étrangère. Je vous affirme sans fausse modestie que je n'aurais rien à envier à ceux que j'ai pu rencontrer sur le front, et qui avaient fait de la préparation militaire ou des années de service. »

LES JOURNAUX SPORTIFS PROTESTENT EGALEMENT

mentalement, costumé en bleu horizon ou kaki; ce serait défilés, parades; ou formerait des soldats, de mauvais soldats français, caporaux, certes, disciplinés à l'outrance, mais fâchés à jamais avec le système D... seul critérium du bon, du vrai poilu.

Et pour l'acquiescer, cette science du débrouillage, il n'y a qu'une méthode: revêtir un maillot léger, chausser une paire de souliers à pointes ou de bottines de football et sprinter, faire du cross, dribbler, shooter, se mettre aux mains des gants de 10 onces et boxer. Course à pied, cross-country, rugby, association, boxe, feront des hommes au cœur solide, calmes et pleins de sang-froid; avec un peu de tir, quelques lancers de grenades, ils feront des fantassins épouvantés. Et vous aurez aussi des hommes aux idées larges et généreuses, dont l'esprit ne sera pas voilé à l'obscurantisme.

Enfin, encore quelques élus dans le cerveau des rares poètes de la P.M.O. C'est du bon « boulot ».

Mes amitiés aux amis et aux lecteurs du Bonnet.

F. LEVIN.

Cette éducation, faite par notre malheureux confrère Deligny, quelque temps après la guerre, sous les yeux ennemis, en dit plus long que tout commentaire, sur la valeur des sports :

Dans quelques instants, nous allons avoir 200 mètres à parcourir à découvert, exposés à la mitraille. Au pas accéléré, il nous faudra 1 m. 30 s. pour les parcourir. Or, il est certain que des hommes capables d'accomplir un effort physique, pourraient facilement, dans la tenue légère où nous allons charger, accomplir cette distance en 50 secondes, soit une économie incontestable de 40 secondes « d'œuvre de mort », soit dix cartouches par fusil et trois cents par mitrailleuses ennemies.

Contre la P. M. O.

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION INSTITUTE AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

1° Division de la France en subdivisions territoriales spéciales, sous les ordres d'officiers.

2° Division de ces régions en trois mille cantons environ, sous les ordres de fonctionnaires. Beaucoup insuffisamment formés aux écoles de Joinville et de Saint-Maixent, où ils n'ont pu faire, d'ailleurs, qu'un stage beaucoup trop court et d'ailleurs, évidemment plus complétement, étant donné leurs services passés.

3° Obligation à tous les jeunes gens appartenant aux classes susceptibles d'être mobilisés de suivre les exercices de ces subdivisions cantonales.

4° Imposition à tous de la méthode anti-que de l'école de Joinville, agglomération de quelques jeux surannés et enfantins.

UN MILLION DE SPORTIFS PROTESTENT PAR LA VOIX DE L'U. S. F. S. A.

Pour répondre aux conclusions ci-dessus l'importante Fédération sportive l'U. S. F. S. A., qui compte personnellement 100.000 adhérents et qui parle au nom de tous les sportifs français, a décidé de protester énergiquement. Cette protestation, longuement motivée, ne nous est pas encore connue, mais d'après la discussion qui a eu lieu mardi dernier au Comité, voici dans ses grandes lignes, le vœu même de l'U. S. F. S. A.

L'U. S. F. S. A. proteste de toutes ses forces contre les conclusions de la commission. Elle décide d'en appeler à la sagesse du ministre de la guerre, qui connaît le dévouement absolu de notre fédération à la défense nationale, et à la préparation physique de la jeunesse française. Elle aura l'honneur de lui soumettre un contre-projet qui résumera toutes les idées exposées dans la présente déclaration, véritable programme de la France sportive. Le Conseil invite tous les comités régionaux, tous les clubs, tous les dirigeants à s'unir à lui pour la défense des intérêts primordiaux du sport, avec d'autant plus d'ardeur que dans la défense de leur santé, ils auront avec eux le cœur et l'âme des deux cent mille frères qui sont morts glorieusement pour la patrie.

TOUTES LES FEDERATIONS SPORTIVES CONTRE LA P. M. O.

Que ce soit la Fédération cycliste et athlétique française, la Ligue de football-association, la Fédération socialiste de sports et de gymnastique, et combien d'autres; c'est avec la même énergie que ces fédérations protestent contre toute idée de préparation militaire obligatoire.

Ce que pensent les Parlementaires Républicains

Un danger: L'exploitation politique de la P. M. O.

La loi de préparation militaire obligatoire présentée à la Chambre par M. Henry Chéron, a suscité au sein de la commission des députés républicains dans les milieux parlementaires que dans les milieux sportifs.

L'opinion des députés que nous avons pu recueillir est rarement en accord avec les projets du sénateur du Calvados. Dans le parti radical, en particulier, on pense que la P. M. O. ne doit pas être un prétexte capable de servir les ambitions politiques d'un parti.

Bon nombre de parlementaires distingués dans la préparation physique des jeunes gens trois possibilités :

La préparation militaire obligatoire ; La préparation physique obligatoire ;

Entin, la préparation physique conseillée, encouragée, mais laissée à l'initiative des associations sportives.

On sait que M. Brunet, député de Paris, et le docteur Peyroux, député de la Seine-inférieure, l'un modéré, l'autre socialiste, incriminent plutôt pour la conservation des mesures anciennes, c'est-à-dire pour qu'on donne toute latitude aux sociétés sportives. Ils pensent à juste titre qu'il serait cruel d'obliger les jeunes gens qui travaillent toute la semaine à sacrifier leur dimanche. La majorité de la jeunesse actuelle fait, d'ailleurs, par plaisir ce qu'on voudrait lui faire accomplir par devoir. Le nombre des associations sportives s'est considérablement multiplié depuis les dernières années.

On peut se demander avec raison s'il ne serait pas maladroit d'enrayer les initiatives privées, maintenant en pleine vigueur,

et les paralysant par un règlement militaire.

Par contre, M. Raoul Briquet, secrétaire de la Commission de l'armée, bien que socialiste, entretient l'opinion contraire. Il considère l'éducation physique comme la seule partie véritable de l'éducation à donner à la jeunesse.

Non content de demander dans les écoles de l'Etat l'établissement d'un cours de gymnastique, il prend le jeune homme à sa sortie du collège.

Là, pendant la période qui sépare la sortie de l'école de l'entrée au régiment, il demande la préparation physique obligatoire. Il va même plus loin.

Non content d'enrégimenter les jeunes gens, il veut appliquer la même mesure aux jeunes filles. Il prévoit, pour la famille, des cours de préparation physique où elle s'entraînerait à la gymnastique, aux exercices d'assouplissement, etc.

Cela, assure-t-il, formerait une jeunesse plus vigoureuse, plus robuste, plus accomplie.

Les droits de la famille, selon M. Briquet, ne sont nullement atteints par cette obligation : « Le père, qui a le droit de faire de sa fille, ni de son fils des diables, n'a pas davantage le droit d'en faire des maîtres ».

Telles sont les deux thèses qui se heurtent au cours du débat qui se produira prochainement à la Chambre. En somme, l'impression qui ressort de ces conversations avec des parlementaires, c'est qu'il y a peu de gens dans les républicains qui y voient un gros danger pour la République elle-même à favoriser la création d'une organisation trop facilement exploitable par des politiciens dont le patriotisme s'exerce plus encore en termes de paix qu'en termes de guerre, et très exceptionnellement dans la mesure où ils ne risquent plus rien.

La grande majorité des élus républicains estime qu'il faut que la jeunesse soit élevée physiquement. La grande majorité des élus républicains n'entend pas faire revivre les bataillons scolaires, de ridicule

mémoire, grâce auxquels on ouvre le voile de la boulangerie.

C'est à cause de cela que nous sommes certains qu'une majorité se retrouvera au Palais-Bourbon pour faire au projet Chéron les honneurs qui lui sont dus : la création sera d'ailleurs très simple : ni fleurs, ni couronnes !..

Mercédès VIEL

La Voix de Jaurès

Notre grand tribun, dans son « Armée Nouvelle » n'avait pas oublié l'importante question de l'éducation physique de notre jeunesse.

On remarquera que Jaurès, dans l'article de son projet de loi consacré à la préparation physique de la jeunesse, se prononce pour l'école obligatoire, mais il ne faut pas oublier que le collège en est la réduction à sa plus simple expression, du service militaire, ce qui ne l'empêche pas de condamner toute idée de préparation militaire.

« Un effort immense soit fait, écrit-il, pour développer l'éducation physique de la jeunesse, non point par l'apprentissage de l'arme, mais par une gymnastique rationnelle, s'adressant à tous et se proportionnant à tous, aux faibles comme aux forts, et élevant le niveau de la race. » Et Jaurès, indiquant lui-même comment il comprenait cet effort :

ARTICLE V

Une éducation préparatoire est instituée pour les enfants et adolescents, de l'âge de 10 ans à l'âge de 20 ans. Cette éducation ne sera pas un apprentissage mécanique des mouvements et manœuvres militaires. Elle sera avant tout un éducation de santé et de sagesse, par la gymnastique, la marche, les mouvements rythmés, les jeux d'adresse et de vitesse, les exercices d'air. Elle comblera l'usage, sobre et net, de sports destinés à exciter l'émulation, avec une

méthode quotidienne de gymnastique rationnelle, destinée à développer normalement les forces de l'organisme, selon les facultés de chacun, à guérir et à prévenir les tares.

Cette éducation physique sera dirigée et contrôlée par les officiers et sous-officiers des unités militaires, par les instituteurs des écoles publiques et privées, par les médecins locaux et par un conseil de perfectionnement mixte de trente membres, élus sur le territoire de recrutement de chaque régiment, au suffrage universel, et comprenant des représentants de toutes les armes.

Des chevaux seront mis par le service de la remonte à la disposition des jeunes gens désignés pour les instructeurs. Les instituteurs seront mis en état, par un enseignement approprié dans les écoles normales, de remplir leur fonction d'instituteurs physiques.

Les familles des enfants et adolescents convoqués aux exercices éducatifs seront avisés que des notes seront prises et gardées sur leur exactitude et leur zèle. La négligence habituelle sera punie par des sanctions diverses qui pourront se cumuler, et qui seront notamment l'interdiction de toute fonction publique au moins pour un temps déterminé, et l'obligation d'un séjour plus prolongé à l'école des recrues.

Des prix et des récompenses seront institués pour les individus et les groupements qui auront montré le plus de zèle et réalisé le plus de progrès.

Cette page a été établie sous la direction de M. Arnold Bontemps, chef des services sportifs du Bonnet Rouge.

Bibliographie

Œuvres reçues

Balthazar Rey : Quatre cents milliards, étude sur le rôle de la guerre et les indemnités que les puissances ennemies pourront payer à la France. Berger-Levrault, éditeurs, rue des Beaux-Arts, Paris.

Tribune du Lecteur

Des Économies! Des Économies!

Cher Bonnet Rouge, Quel est le conseiller municipal de Paris qui proposera de faire installer dans quelques quartiers de la capitale des dynamos à accumulateurs, actionnées par des manivelles? Comme on s'achemine vers la mobilisation générale civile, chaque « pékin » sera tenu de tourner la manivelle cinq minutes. Chacun y mettra du sien, remarque l'économiste réaliste sur le projet à eau ou à vent proposé par M. H. G., lecteur assidu du Bonnet Rouge. C'est une simple idée que je vous soumetts. Recevez, cher Bonnet Rouge, mon bon cordial salut.

R. R.



Le Salaire des Ouvriers d'Usines

Monsieur le Directeur du Bonnet Rouge, J'ai lu dans divers journaux de la semaine le projet de loi déposé par deux députés au sujet de la suppression du salaire des ouvriers mobilisés dans les usines et, bien que me trouvant de cet avis comme eux, j'approuve à ce projet de loi, espérant que le gouvernement fera une grosse économie pour le personnel qu'il emploie.

Non moins, il y a beaucoup d'objections, et ne vous soumettrai que quelques-unes : 1. Continuer à payer les sous-officiers et officiers, employés de l'Etat ou de l'armée, qui ont été à l'arrière et bien que, ne comptant pas comme ouvriers mobilisés, ont un gain supérieur du temps de paix, ou s'ils sont civils, ont en ce moment une situation supérieure. 2. Pour l'industrie civile, permettre à son industrie de continuer à faire, après cela, un certain nombre de bénéfices, ou réquisitionner à ces usines? Je crois qu'il serait inadmissible, sous un régime un tantinet républicain (!) de continuer ce que l'on a fait jusqu'à ce jour. J'espère, Monsieur le Directeur, que par le Bonnet Rouge, dont je suis un lecteur assidu, vous voudrez bien demander à ces deux élus de joindre au projet qu'ils ont l'intention de déposer, l' suppression à tout Français, s'il est mobilisable, du traitement ou des bénéfices : 3. Les salaires des fonctionnaires seront supprimés. Évidemment, je comprends dans cette classe nos braves députés, sénateurs etc., qui en temps de guerre, touchent leurs émoluments comme en temps de paix.

Advertisement for 'Les hommes du jour' magazine, featuring an illustration of a woman and text about its content and subscription information.

Faits divers financiers

Banque de la Réunion. — Le bénéfice net du 1er semestre 1916 est de 433.215 francs au lieu de 474.772 francs pour le premier semestre 1915. Banque de l'Algérie. — Les actionnaires sont convoqués en assemblée ordinaire pour le 30 novembre afin d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 octobre et en assemblée extraordinaire pour discuter le renouvellement du privilège qui expire le 31 décembre 1920. Le Naplé à Grosny. — La production, pour le premier semestre de 1916, s'élève à 17.760.000 pouds contre 15.015.000 pouds pour la période correspondante de 1915. Nord-Ouest de l'Azote. — Le bénéfice de l'exercice 1915-16 est de 12.605.545 couronnes contre 8.081.006 couronnes pour l'exercice antérieur. Le dividende est de 8 0/0 ou 14 couronnes 40, soit au change environ 23 francs pour 40 actions de préférence et ordinaires. Cables télégraphiques. — Le projet de loi approuvant prorogation jusqu'au 31 décembre 1921 de la convention relative au câble de la Guyane, qui expire le 31 août 1916, a été déposé à la Chambre. Pour 1915, le bénéfice net est de 1.368.247 francs contre 2.235.420 francs pour 1914 et le dividende proposé égale au précédent, soit six francs. Société métallurgique de Taganrog. — Le gouvernement russe a l'intention d'acquiescer aux sinés métallurgiques de Kertch, appartenant à la Société de Taganrog. Usines de la Basse-Loire. — Le bénéfice net de l'exercice qui a pris fin le 30 juin 1916 est de 912.671 francs au lieu de 830.311 francs précédemment. Le dividende se décomposera par 10 francs contre 20 francs l'an dernier pour les deux exercices antérieurs.

Grand Concours des Lois Sociales

Organisé par "Le Bonnet Rouge"

SOUS LE PATRONAGE DE :

Table listing the patronage of the competition, including names like Léo Bouyssou, J.-L. Breton, Victor Dalbiez, Pierre Laval, Levasseur, Jean Longuet, Louis Martin, and Valière.

Nous continuons — on nous excusera de soumettre à une épreuve aussi rude la patience de nos lecteurs, mais on comprendra qu'il ne nous est pas possible d'aller plus vite — à publier les résultats du concours.

Voici l'ordre de classement des quinze premières lois :

Table showing the ranking of 15 laws, including 'Les Pensions en faveur des veuves, des orphelins et des réformés' with 4,711 voters, and 'La Réparation des dommages de guerre' with 3,857 voters.

Le travail, plus long qu'on ne l'imagine, nécessité par le classement des réponses que nous avons reçues, nous empêche de donner aujourd'hui l'ordre dans lequel viennent ensuite les dernières lois.

Il nous faut donc demander à nos lecteurs de nous faire crédit quelques jours encore. D'ailleurs, cela nous permettra de dresser la

LISTE DES GAGNANTS

que nous serons en mesure de publier peu de temps après.

Les Planches

LES PREMIÈRES

THÉÂTRE MICHEL

AFGAR, ou LES LOISIRS DU HAREM

Opérette en deux actes

de MM. Michel Carré et André Barde

Musique de M. Charles Cuvelier

Quelle heureuse idée a été la direction du théâtre Michel de monter un spectacle avec cette amusante opérette, qui lui a succédé sept ou huit ans, aux Capucines.

Voilà de l'opérette moderne, gaie et sympathique ! Voilà de l'esprit, de la gaieté, de la franchise, de la simplicité, de la fraîcheur, de la nouveauté, de la musique qui dissimule sa science sous des airs jeunes et connus.

Et comme cela laisse tout ses avantages à réhausser chantés en chœur, à deux obligatoires et sentimentaux, ou à l'avantage du jeune premier tenor et de la première chanteuse, mariage empêché par un nombre incommensurable de quiproquos, d'écarts, et, pourtant, mariage réalisé, non pas par la volonté des intéressés, mais par le charme (?) d'une certaine mode (vous savez, l'air de ruyroull, etc.), et que l'on appelle bientôt Louququette.

Enfin, l'action est si simple. Afgar est un type dans le genre de M. Brieux. Il n'est pas de l'Académie-Française, mais il n'est pas moins la réputation.

A défaut d'opérette moderne, il (Afgar et son Brieux) ramène ses vingt-cinq femmes (vous savez qu'il avait musulman et ?), portant il pouvait avoir sa polygamie ?) aux soins fécondants d'un prisonnier espagnol, sous Opérette.

Mais ces dames du Harem ont contracté l'habitude de se passer de... mouvoir, de... que le sultan Afgar ne le leur jette plus.

On ne le fonctionne donc pas. Sa nature vigoureuse de noble castillan ne peut supporter un tel labeur. Il le dit à la favorite, qui se laisserait circonvenir, si Isilda, l'a-

mente du noble castillan, ne venait rechercher son gaillard et ne parvenait, enfin, après quelques puses et quelques déboires, à l'arracher de sa douce prison.

Sur ce scénario, égayé de fragments maintes fois et qui semble échappé des contes orientaux et fustaiettes de Félix Duquesnel, Charles Cuvelier a composé une partition charmante et pleine d'esprit malicieuse.

Les librettistes, André Barde et Michel Carré, ont en M. Charles Cuvelier la favorite favorite, une interprète spirituelle et cocasse, en Fernand Frey, un Afgar paillard et bon garçon, en Terquini d'Or et en Marguerite Girard, des chanteurs qui — chose rare — savent jouer la comédie, et en Miles Rendé, Cabell, Fabienne, Samy, Denise Grey, Loubert, Féby, des artistes affranchies, qui feront même aux vieux messieurs du music-hall d'Afgar à leur endroit.

Marcel SERANO.

CE SOIR

Théâtres

OPÉRA — 7 h. 30. Thaïs. COMÉDIE-FRANÇAISE — 7 h. 45. La Marche nuptiale. Opéra-Comique — 8 h. Madame Butterfly. OPÉRA-BUFFA — 8 h. Les Femmes de bien.

OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. L'Amazone. Mlle Rejane, Mlle Simon, Mlle Louise Gauthier. OPÉRA-BOUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. La Dame de chez Maxim's (Marcel Simon, G. Charley, G. Lurville, E. Etchepare et J. Louy, jeudi, dimanche, matinée). CHATELAIN — 7 h. 50. Les Épaves d'une Petite Française. Opéra-Comique — 8 h. 30. La Charrette anglaise.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

DEJAZET. — 8 h. 30. Une Nuit de Noce. THÉÂTRE MICHEL. — 8 h. 30. Afgar. THÉÂTRE CAUMARTIN. — 8 h. 30. Au temps des Croisades. Minouche ce soir, etc.

OPÉRA — 8 h. 15. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

OPÉRA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-BUFFA — 8 h. 30. Les Femmes de bien. OPÉRA-SAINTE-MARTIN — 8 h. 30. Les Femmes de bien.

La prochaine représentation de Brisis aura lieu à la soirée de samedi. L'œuvre du répertoire Chahour, accueillie avec enthousiasme par le public de la salle française, sera chantée par Mlle Yvonne Gail et Jeanne Bourdon. M. Delmas prêter son talent au personnage de Sirahabé.

Le spectacle se complétera par La Korrigane, dansée par Mlle Zambelli.

NOCTAMBULES. — C'est devant une salle comble que s'effectuera la réouverture des Noctambules. Le public, d'ailleurs, ne manquera point ses applaudissements aux chanteurs ainsi qu'aux interprètes. On entendit successivement : Merall, le vieux pensionnaire de l'établissement ; Yvonne Le Gail, la fille et Julie d'Espagne, le jeune beauvrou Maurice Hailé, — un qui prend, puis Jack Capot, si drôle dans ses imitations, Jean Basile, dont le style mûrit tous les jours, et Vincent Hyppa, le maître et le doyen actuel.

Les spectateurs firent un bien belle ovation à notre ami Martin, qui remonta sur le plateau pour la première fois depuis la guerre.

On applaudit également la spirituelle revue de Jack Capot : Aux champs d'Alouin, magistralement interprétée par l'auteur, Merall, Yvonne Le Gail et Gaillette.

Avec un semblable programme, qui fait honneur au directeur Martial Boyer, la foule affluera chaque soir aux Noctambules.

PORT-SAINTE-MARTIN. — Aujourd'hui jeudi, L'Amazone sera donnée en matinée à 2 heures (les précises) et en soirée à 8 heures. A ces deux reprises sensationnelles prendront part Mlle Rejane, Mme Simon, M. Aniolino, M. Louis Grullier, MM. Janvier, Rejane et Mme Grullier.

Tous les soirs (sauf vendredi), Matinée jeudi et dimanche.

NOUVEAU-MARTIN. — Aujourd'hui jeudi, Le Ruisseau sera donnée en matinée à 2 h. 30 et en soirée à 8 h. 30. Albert Brasseur, Mme José Poiry, M. Gaston Dubouché, M. Alimé, Mlle Jane Gallo, M. Ruby prendront part à ces deux représentations.

Tous les soirs (sauf vendredi), Matinée jeudi et dimanche.

NOUVEAU-MARTIN. — Aujourd'hui jeudi, Le Ruisseau sera donnée en matinée à 2 h. 30 et en soirée à 8 h. 30. Albert Brasseur, Mme José Poiry, M. Gaston Dubouché, M. Alimé, Mlle Jane Gallo, M. Ruby prendront part à ces deux représentations.

Tous les soirs (sauf vendredi), Matinée jeudi et dimanche.

11^e. Roquette-Marguerite. — A 20 h. 45, 68, rue de Charonne.

13^e. Jaurès. — A 20 h. 30, 17, rue Edouard-Manet, réunion contradictoire sur la minorité et la majorité.

18^e section. — Maison Commune, 111, rue de Châteauneuf, le vendredi 24 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

18^e section. — Réunion plénière des groupes, Grand-Carré, Clignancourt, Goutte-d'Or et Châteauneuf, le samedi 25 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

18^e section. — Réunion plénière des groupes, Grand-Carré, Clignancourt, Goutte-d'Or et Châteauneuf, le samedi 25 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

18^e section. — Réunion plénière des groupes, Grand-Carré, Clignancourt, Goutte-d'Or et Châteauneuf, le samedi 25 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

18^e section. — Réunion plénière des groupes, Grand-Carré, Clignancourt, Goutte-d'Or et Châteauneuf, le samedi 25 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

18^e section. — Réunion plénière des groupes, Grand-Carré, Clignancourt, Goutte-d'Or et Châteauneuf, le samedi 25 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

18^e section. — Réunion plénière des groupes, Grand-Carré, Clignancourt, Goutte-d'Or et Châteauneuf, le samedi 25 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

18^e section. — Réunion plénière des groupes, Grand-Carré, Clignancourt, Goutte-d'Or et Châteauneuf, le samedi 25 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

18^e section. — Réunion plénière des groupes, Grand-Carré, Clignancourt, Goutte-d'Or et Châteauneuf, le samedi 25 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

18^e section. — Réunion plénière des groupes, Grand-Carré, Clignancourt, Goutte-d'Or et Châteauneuf, le samedi 25 novembre, à 20 h. 30. Discussion générale en vue du prochain Congrès.

Advertisement for 'Avec une auto, c'est la GRANT' featuring a car illustration and text about the Grant Six car.

Les Réunions

Syndicats

Fédération du bâtiment. — A 18 heures, au siège.

Sous-agents des P. T. T. — A 21 heures, au siège.

Parti Socialiste

5^e section. — A 21 heures, Maison des Syndicats, 70, rue Moufflard. La question des us, par M. A. Levasseur, député de la Seine.

8^e section. — 16, rue Grégoire-de-Tours, à 20 h. 15.

8^e section. — A 20 heures, 8, rue de Courcellos.

9^e section. — A 20 heures 30, salle Perrot, 2, rue Rodier. Décisions à prendre pour le Congrès.